



Banque de la République d'Haïti



Note mensuelle d'inflation

Décembre 2023

Table des matières

I.- Introduction.....	2
II.- Évolution de l'inflation globale en décembre 2023.....	2
III.- Évolution des principales fonctions de consommation en décembre 2023	3
IV.- Évolution de l'inflation selon l'origine des produits et les régions géographiques du pays	4
VI.- Facteurs explicatifs de l'évolution de l'inflation mensuelle en décembre 2023.....	5
VII.- Prévisions d'inflation.....	6

I.- Introduction

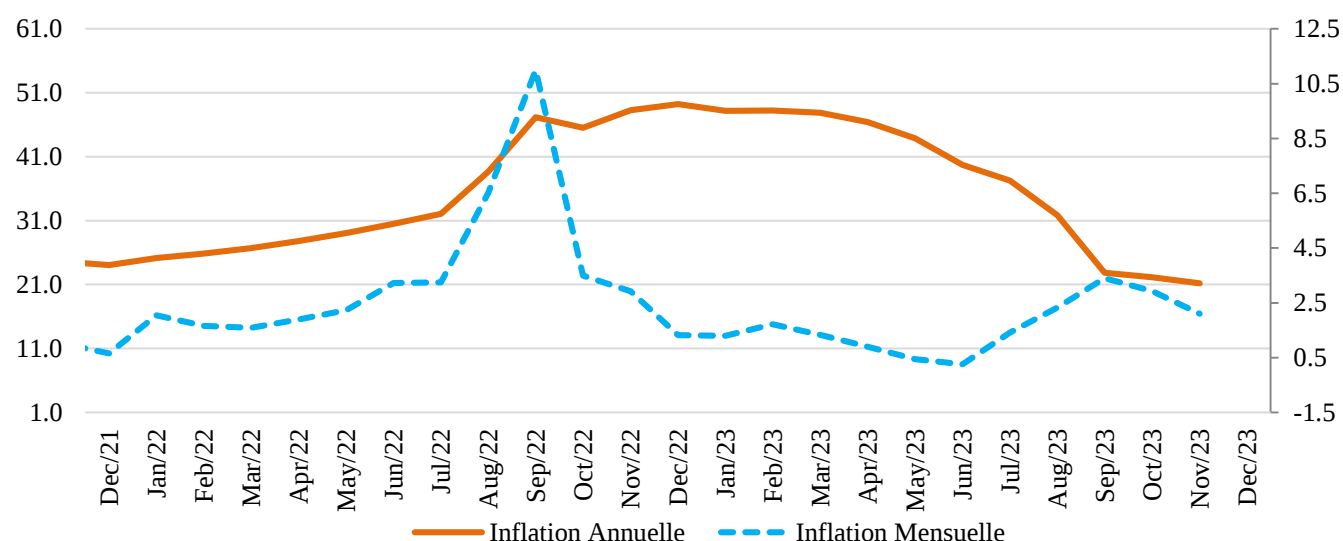
Cette note analyse l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) en Haïti au cours du mois de décembre 2023. Elle apporte quelques éléments explicatifs permettant de comprendre les facteurs qui influencent la variation mensuelle de l'IPC.

II.- Évolution de l'inflation globale en décembre 2023

En décembre 2023, l'indice des prix à la consommation (IPC) a été estimé à 358,6 contre 351,1 au cours du mois de novembre 2023 et 295,8 en décembre 2022. Ainsi, le taux d'inflation mensuel s'est porté à 2,1 %, soit 80 points de base (pb) de moins que le mois précédent. En glissement annuel, l'inflation a aussi décéléré, en s'établissant à 21,2 % contre 22,2 % en novembre 2023 et 22,8 % en octobre 2023.

Entre octobre et décembre 2023, l'inflation mensuelle cumulée a atteint 8,4 % contre 17,4 % durant la même période de l'exercice antérieur. Le taux d'inflation moyen mensuel au cours du premier trimestre de l'exercice fiscal 2023-2024 s'est chiffré en moyenne à 2,8 % contre 5,8 % sur la même période de l'exercice précédent. Ce taux moyen est nettement supérieur à celui enregistré chez nos principaux partenaires commerciaux sur la même période (États-Unis : 0,1 % et République Dominicaine : 0,3 %).

Graphique 1. Évolution de l'inflation mensuelle et annuelle en décembre 2023 (en %)



Source : IHSI

III.- Évolution des principales fonctions de consommation en décembre 2023

La décélération de l'inflation mensuelle en décembre 2023 résulte de la variation à la baisse de l'IPC de toutes les fonctions de consommation, notamment : « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (3 % contre 4,2 %), « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (0,8 % contre 1,2 %), « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (1,7 % contre 2,1 %).

En glissement annuel, à l'exception de l'inflation du poste « Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » qui a connu une accélération de son rythme de progression (8,7 % contre 7,7 %), l'IPC de toutes les autres divisions de consommation a évolué à la baisse. Les variations les plus significatives ont été enregistrées au niveau des postes suivants : « Santé » (-2,8 pp à 7,7 %), « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (-2 pp à 26,1 %), « Enseignement » (-1,9 pp à 4 %), « Communications » (-1,6 pp à 3,2 %), « Loisirs » (-1,3 pp à 8,1 %) et « Biens et services divers » (-1 pp à 10,1 %).

Par ailleurs, au cours du mois de décembre 2023, le poste « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » a contribué à hauteur de 74,88 % à l'inflation mensuelle et à 66,17 % à l'inflation annuelle.

Tableau 1. Contributions à l'inflation mensuelle et annuelle en décembre 2023 (en %)

Décembre 2023			
Poste	Pondération	Contribution à l'inflation mensuelle	Contribution à l'inflation annuelle
	en %	en %	
Indice général	100.00	100.00	100.00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	48.50	74.88	66.17
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	1.42	0.73	0.60
Articles d'habillement et chaussures	5.55	5.14	4.74
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	14.14	5.82	17.92
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	5.32	4.65	4.60
Santé	2.56	1.05	0.96
Transports	9.10	1.41	0.22
Communications	2.23	0.34	0.35
Loisirs	1.52	1.17	0.60
Enseignement	3.91	0.20	0.76
Restaurants	0.49	0.53	0.52
Biens et Services divers	5.26	4.06	2.58

Source : Calculs de la BRH/MAE

IV.- Évolution de l'inflation selon l'origine des produits et les régions géographiques du pays

Au cours de ce mois sous- étude, l'indice des prix des produits locaux ainsi que celui des produits importés ont affiché le même comportement que l'inflation globale. En glissement annuel, l'IPC des produits importés a crû de 21 % en décembre 2023 contre 21,5 % un mois auparavant. Parallèlement, l'indice des prix des produits locaux s'est accru de 21,4 %, ce qui représente une diminution de 1,2 point de pourcentage par rapport au mois de novembre 2023. En rythme mensuel, le taux d'inflation des produits domestiques et des produits importés a accusé une baisse de 80 pb et 30 pb soit respectivement une hausse de 1,9 % et 2,6 %.

À l'exception de l'IPC de la région "Reste Ouest" qui a enregistré une hausse de 30 points de base (3,1 %) sous le mois sous-étude, une baisse a été constatée au niveau de l'inflation mensuelle de toutes les zones géographiques du pays définies par l'IHSI: « Aire Métropolitaine » (-1,2 pp à 1,8 %), le « Sud

» (-0,9 pp à 2 %), « Transversale » (-0,8 pp à 1,9 %) et la région « Nord » (-0,2 pp à 3,1 %). De même, sur une base annuelle, une décélération de l'inflation a été observée dans la plupart des régions géographiques : « Transversale » (-2,8 pp, à 20,8 %), « Nord » (-0,70 pp, à 19,1 %), « Aire Métropolitaine » (-0,3 pp, à 19,9 %) et le « Sud » (-0,2 pp, à 23 %). Toutefois, le taux de croissance annuel de l'IPC dans la région « Reste Ouest » est demeuré inchangé, à 22,4 %.

V.- Évolution de l'inflation sous-jacente

Au cours du premier trimestre de l'exercice fiscal 2023-2024, l'inflation sous-jacente, calculée en excluant l'IPC des produits à prix volatils du panier de consommation, a suivi la même tendance que l'inflation courante. En effet, en rythme mensuel, elle s'est établie à 3,16 %, 2,72 % et 2,04 % respectivement en octobre, novembre et décembre 2023. Cependant, l'IPC sous-jacent a évolué en dessous de l'inflation globale (3,40 %, 2,92 % et 2,13 % sur la même période), ce qui suggère que l'accroissement des prix dans l'économie est principalement dû à l'évolution des prix des produits volatils.

VI.- Facteurs explicatifs de l'évolution de l'inflation mensuelle en décembre 2023

La baisse du rythme de croissance de l'inflation mensuelle constatée en décembre 2023 peut être attribuée à plusieurs facteurs parmi lesquels : le recul des prix des produits de base sur le marché international, l'appréciation de la gourde par rapport au dollar ÉU.

Le ralentissement des cours des produits de base enregistré sur le marché international au cours du mois d'octobre 2023 a influé sur la formation des prix à l'échelle nationale. En effet, l'indice FAO des denrées alimentaires a diminué de 0,82 % en octobre 2023 pour s'établir à 120,9. S'agissant des produits pétroliers, le prix du baril de Brent s'est porté à 91,06 dollars ÉU en octobre 2023, en baisse d'environ 3,13 % comparé à septembre 2023, alors que le cours du baril du WTI s'est replié de 4,48 % sur la même période pour s'afficher à 85,57 dollars ÉU¹. De plus, la baisse de 0,35 % du taux de change (131,7785 gourdes pour un dollar ÉU en décembre 2023) a aussi contribué à la réduction de la facture des importations du pays. Renforcée par la reprise des activités commerciales avec la République Dominicaine, l'augmentation de l'offre de produits alimentaires sur le marché national qui en a résulté

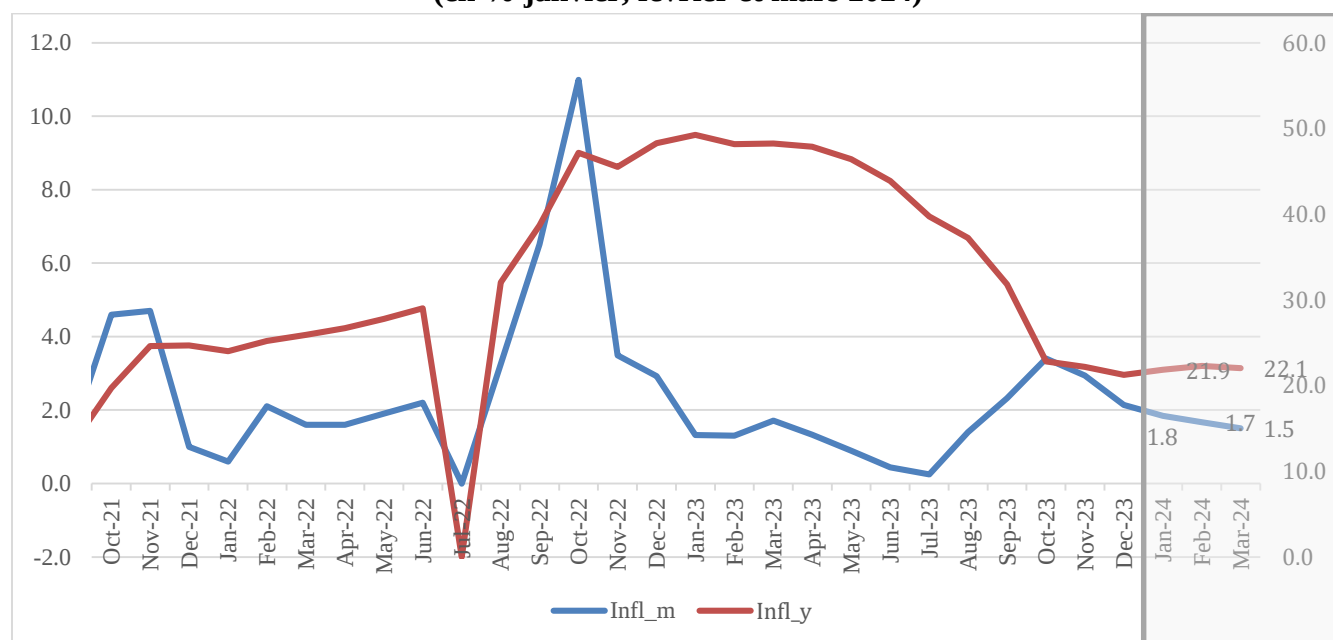
¹ Le cours des produits de base a été considéré au mois d'octobre 2023 afin de prendre en compte le temps compris entre la date de commande des produits alimentaires et le délai d'écoulement de ces produits sur le marché national, soit 2 ou 3 mois.

s'est reflétée dans le coût moyen du panier alimentaire, lequel a enregistré un repli de 0,31 % au cours du mois de décembre comparativement au mois antérieur².

VII.- Prévisions d'inflation

Pour le deuxième trimestre de l'exercice fiscal 2023-2024, les prévisions d'inflation réalisées par la Direction Monnaie et Analyse Économique (MAE) de la BRH tablent sur une évolution mitigée du taux d'inflation annuel et une décélération de l'inflation mensuelle. En effet, la progression de l'IPC en rythme mensuel devrait ralentir à 1,8 %, 1,7 % et 1,5 % respectivement en janvier 2024, février et mars 2024. Parallèlement, l'inflation annuelle devrait évoluer en dents de scie pour atteindre 21,9 % et 22,3 % en janvier et février 2024, avant de se replier à 22,1 % en mars 2024.

Graphique 4. Prévisions de l'inflation en variation mensuelle et annuelle sur trois mois
(en % janvier, février et mars 2024)



Sources : Prévisions du Service de Modélisation et Prévisions Macroéconomiques de la BRH

² Source : Coordination nationale pour la sécurité alimentaire (CNSA)

Tableau 2. Indice des prix à la consommation (IPC) par postes de dépenses et Variation mensuelle et annuelle de l'IPC en décembre 2023

Poste	IPC			Variation IPC (%)	
	Décembre 2022	Novembre 2023	Décembre 2023	Mensuelle	Annuelle
Indice général	295.8	351.1	358.6	2.1	21.2
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	324.4	403.5	415.7	3.0	28.1
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	189.8	204.4	206.4	1.0	8.7
Articles d'habillement et chaussures	305.7	352.9	359.4	1.8	17.6
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	253.6	317.2	319.8	0.8	26.1
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	279.9	324.4	329.8	1.7	17.8
Santé	375.2	400.7	404	0.8	7.7
Transports	329.5	330.2	331.2	0.3	0.5
Communications	145.7	149.8	150.3	0.3	3.2
Loisirs	260.4	277.5	281.6	1.5	8.1
Enseignement	155.4	161.4	161.6	0.1	4.0
Restaurants	313.7	373.9	381.9	2.1	21.7
Biens et Services divers	258.9	280.8	284.9	1.5	10.0

Source : IHSI

Glossaire

Variation mensuelle	: Variation par rapport au mois précédent.
Glissement annuel	: Variation par rapport au même mois de l'année antérieure.
Inflation	: Mouvement persistant à la hausse du niveau général des prix.
Désinflation	: Ralentissement de la croissance des prix.
Déflation	: Baisse du niveau général des prix associée à une contraction de la masse monétaire et du crédit.
Inflation sous-jacente	: Tendence de long terme des prix, tout en excluant la volatilité, les mouvements saisonniers, conjoncturels et les chocs qui affectent les composantes du panier considéré.
Région Nord	: Elle couvre les départements du Nord, Nord-Est et Nord-Ouest.
Région Sud	: Elle comprend les départements du Sud, de la Grand-Anse et des Nippes.
Région Reste Ouest	: Y sont inclus les départements du Sud-Est et de l'Ouest, à l'exception de l'aire métropolitaine
Région Transversale	: Elle regroupe les départements du Centre et de l'Artibonite.
Aire Métropolitaine	: Elle contient les villes de Port-au-Prince, de Delmas, de Pétion-Ville, de Carrefour et de Croix des Bouquets.